

DÉLIBÉRATION

DE L'ORDRE DES AVOCATS

AU PARLEMENT DE BRETAGNE.

Du 24 Février 1789.

L'ORDRE des Avocats aſſemblés à la Bibliothèque, aux fins de convocation du jour d'hier, après avoir entendu le rapport de MM. Glezen, Lanjuinais, le Chapellier & Varin, Députés en Cour par la délibération du 30 Janvier dernier, pour éclairer la Religion du Roi & de ſes Miniſtres ſur les événemens déſaſtreux des 26 & 27 du même mois, & pour repréſenter tout ce qu'ils jugeroient convenable dans les circonſtances;

Après avoir également entendu la lecture du Discours prononcé par M. Glezen, à la première Audience de M. Barentin, & du Mémoire adressé au Roi, qui a été présenté à M. le Garde des Sceaux par MM. les Députés :

A déclaré approuver & adopter, dans tout leur contenu, le Discours & le Mémoire dont a été fait lecture ; en a témoigné sa satisfaction à MM. les Députés, par l'organe de M. Loisel, son Doyen, ainsi que sa reconnoissance, du zèle, de l'activité & du patriotisme qu'ils ont montré dans la commission importante qu'ils viennent de remplir si dignement.

Fait & arrêté lesdits jours & an que devant. *Signé* de l'Ordre des Avocats.